

Special
promotion

illico Classic
5900F CFA



Débat autour de la CPI
Entretien avec Me Jean Yaovi DEGLI Avocat à la Cour
« ...il ne faut pas se faire d'illusions, les juridictions internationales ont toujours été depuis Nuremberg et Tokyo des instruments de la politique internationale des grandes puissances... »

P 3



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0143 du mercredi 23 Octobre 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Savoir dire merci

« Ne payez pas d'ingratitude le bien que l'on vous fait » c'est un proverbe oriental qui le dit. Les législatives du 25 juillet dernier ont pris définitivement fin on peut le dire avec la remise officiel du rapport au chef de l'Etat par la présidente de la CENI le 8 octobre dernier. Pour la plupart des partis politiques, la messe est dite et les regards sont tournés vers les échéances futures. Aujourd'hui, 91 députés siègent à l'Assemblée Nationale par la volonté du peuple togolais.

Les vainqueurs savourent leur victoire et c'est en ce moment précis qu'il ne faudra se rappeler que cette victoire n'est pas tombée du ciel, elle est le fruit d'un travail émanant de plusieurs acteurs à quelques niveaux que ce soit et à qui il faudra dire merci. Mais il ne faudra surtout pas oublier que la façon de dire merci compte beaucoup. Il faut surtout tenir compte de l'état d'âme et des attentes de celui qui attend en retour le merci.

Depuis quelques semaines et ce week end encore, on a vu les élus du parti UNIR retourner dans leur circonscription électorale pour dire tout haut merci aux électeurs pour le vote en leur faveur. C'est une bonne chose cette action d'éclat en direction du bienfaiteur. En politique, cela peut contribuer à rassurer d'abord le peuple et lui dire qu'on est reconnaissant en attendant la mise en œuvre du programme qui a charmé les votants. Au-delà des parades dans les rues et des messes d'action de grâce, le merci que le peuple attend des vainqueurs des dernières législatives sera dans l'intensification des actions déjà engagées dans les secteurs sociaux prioritaires notamment dans la santé, l'éducation l'emploi des jeunes et la sécurité. L'accord étape conclu entre la Synergie des Travailleurs du Togo et le gouvernement est déjà signe que UNIR ne sera pas ingrat, mais plutôt reconnaissant, car la reconnaissance attire de nouveaux bienfaits. ■

La Rédaction



Interview de Johnson Kueku Banka DG CETEF-LOME

«...Nous seront ravis d'avoir jusqu'à 900 exposants venants de 25 pays et 350 000 visiteurs»

P 7

Ça boude chez NECOTRANS
A quand l'assurance
maladie pour les
familles des employés
de GETMA et
MANUPOINT Togo? P 2

Après l'exclusion de
Djimon ORE
Les députés UFC
désormais
réduits à deux au
parlement P 3

Insalubrité dans le grand Lomé Le gouvernement se retrousse les manches



Redonner à la capitale Lomé sa beauté d'antan préoccupe l'Etat togolais. A l'initiative du gouvernement, une grande réunion d'information et de sensibilisation s'est déroulée dans un grand hôtel de la capitale la semaine dernière. Présidée par 6 membres du gouvernement, cette rencontre qui a vu la participation des préfets chefs cantons de la ville de Lomé les chefs de délégations spéciales et les comités de développement des quartiers. Il était question d'exposer la situation d'insalubrité dans la capitale et réfléchir à des voies et moyens pour assainir l'environnement dans le grand Lomé. Le constat établi donne la chair de poule, environ 20% de ménage à Lomé ne disposent pas de latrines la plupart défèque à l'air libre ou dans des sachets plastiques le tout largué dans des



caniveaux empêchant l'évacuation des eaux. En plus de cela 40% des ménages ne disposent de douches adéquates la plupart ne sont pas dotés de puisards et les eaux de bain sont déversées dans la rue. Tout ceci pose un vrai problème d'hygiène avec des conséquences sur le plan sanitaire et environnemental. Cette rencontre qui se veut citoyenne a permis de lancer la balle. Chaque acteur à son niveau devra réfléchir aux solutions. Une autre rencontre permettra de mettre ensemble les différentes idées. ■

Dick Mensah

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME

COMMUNIQUE

Le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé accueillera la 11ème Foire Internationale de Lomé du 29 novembre au 16 décembre 2013.

Pour une meilleure organisation, la Direction invite les exposants désireux d'inscrire au programme de la foire des activités telles que conférences de presses, conférences-débats, colloques, journées d'entreprises, séances de dégustation à prendre contact avec le service marketing, programme et badges au plus tard le 25 octobre 2013 dernier délai.

Au delà de cette date, aucune proposition ne sera acceptée.

La Direction de CETEF-LOME compte sur votre collaboration et votre compréhension pour assurer la pleine réussite de la 11ème Foire Internationale de Lomé.

La Direction du CETEF-LOME



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Ça boude chez NECOTRANS A quand l'assurance maladie pour les familles des employés de GETMA et MANUPOINT Togo?

Les employés de GETMA et de MANUPOINT Togo boudent en sourdine depuis quelques années et pour cause la prise en charge sociale dans les sociétés qui les emploient n'est pas celle qu'on aurait souhaitée. GETMA et MANUPOINT sont cités comme les sociétés faisant partie des sociétés les plus prospères opérant dans le secteur maritime et du transit au Togo depuis des années. Malgré cette position confortable ces deux sociétés dirigées par des expatriés ne sont pas des références en ce qui concerne les conditions de travail et les avantages réservés aux employés.

L'aspect qui aujourd'hui fait grincer les dents, est l'assurance maladie dont bénéficie les employés celle-ci contre toute attente ne prend en compte que les agents, pas leur famille notamment femme et enfants



qui n'en bénéficient pas. Les multiples démarches des délégués du personnel pour corriger cette anomalie sont restées sans suite et ceci depuis 10 ans. Le hic c'est qu'aucun employé n'ose lever le petit doigt pour dénoncer cette situation de peur de subir le courroux des employeurs voire perdre leur boulot. Aucune possibilité de grève l'employeur ayant

instauré la stratégie du divisé pour régner qui marche à merveille. Personne n'ose prendre le devant au risque d'être dénoncé par une race de lèche botte qui s'est développée au sein des deux sociétés.

Ce qui est paradoxale c'est qu'au niveau des deux sociétés en question dans les pays voisins notamment au Bénin, l'assurance maladie couvre aussi bien l'employé que sa famille. On se demande alors ce que les togolais ont pu bien faire pour mériter une telle injustice depuis plus d'une décennie ? Pourquoi GETMA et MANUPOINT ne feraient pas comme les autres

sociétés du transport maritime et opérant sur le territoire togolais DELMAS, BOLLORE, CNCT, AIR France MAERSK ou encore GRIMALDI ou l'assurance maladie couvre l'employé et sa famille ? Autant d'interrogation qui mérite une implication des plus hautes autorités qui ont d'ailleurs compris l'importance d'assurer les agents et leur famille en instaurant depuis quelques années l'institut National d'Assurance Maladie (INAM) qui prend en compte les agents de l'Etat et leur famille.

C'est une injustice sociale que GETMA et MANUPOINT doivent corriger pour réduire la liste de nombreux cas d'injustice évoqués par des employés et sur lesquels nous reviendrons dès que nous aurons des éléments de preuves sous la main. ■

Dick Mensah

Rentrée scolaire Les cours se poursuivent malgré les manœuvres de l'USET

Elles auront été longues et ennuyeuses les vacances scolaires 2013. Après plusieurs reports, l'année scolaire 2013-2014 a enfin démarré ce 16 octobre dans des conditions les plus idéales. Mais le suspens aura duré jusqu'aux derniers instants car il a fallu attendre la soirée du 15 octobre pour qu'enfin les fédérations des syndicats des enseignants qui menaçaient de perturber le début des cours, entendent raison pour lever ce mot d'ordre de grève dissipant ainsi, le sérieux doute qui entachait cette reprise des cours.

L'année scolaire a donc commencé et ne devrait prendre fin qu'au 11 juillet selon le découpage rendu public par les autorités en charge des enseignements primaire et secondaire.

Les primes de rentrée et de bibliothèque sont versées aux enseignants, et les discussions se poursuivent en vue de régler la question des autres primes



revendiquées par les fédérations syndicales tout y est on peut dire pour une reprise effective des cours.

Mais malheureusement, sur les 6 fédérations de syndicats ayant appelé à la reprise des cours, une notamment

l'USET s'est rétractée appelant les enseignants au boycott des cours. Pour l'instant, le mot d'ordre n'est pas suivi et les cours se déroulent normalement. Mais l'USET ne désarme pas elle compte perturber les cours jeudi et vendredi

prochain. Loin d'une revendication syndicale, tout porte à croire que l'USET se situe plutôt dans la logique d'une perturbation de l'année scolaire ce qui est dommage car même si on demande encore au gouvernement rien ne justifie cette volonté de paralyser les cours dans la mesure où le gouvernement a pris l'engagement d'étudier les revendications.

L'éducation est un secteur à problèmes et les nombreuses difficultés ne peuvent être résolues en même temps et maintenant. Autant les primes des enseignants est prioritaire, autant la construction des infrastructures scolaires le sont aussi. L'Etat a besoin de toucher à tous d'où la nécessité les uns et les autres de mettre de l'eau dans leur vin pour ne pas hypothéquer l'avenir des apprenants. ■

DM

Après l'exclusion de Djimon ORE Les députés UFC désormais réduits à deux au parlement

Décidément, l'Union des Forces de Changement UFC a du mal à laver son linge sale en famille. La crise qui couvait depuis la fin des législatifs est finalement étalée au grand jour à travers une guerre de communiqués. L'histoire semble tout simplement se répéter pour le parti de Gilchrist Olympio obligé d'en arriver encore à l'exclusion de certains cadres de son parti comme ce fut le cas en 2010 aux lendemains de la présidentielle.

Parmi les exclus, un certain Djimon ORE l'ex ministre de la communication aujourd'hui député à l'Assemblée Nationale pour le compte de l'UFC. La question qui taraude aujourd'hui les esprits est de savoir si Djimon ORE n'étant plus membre de l'UFC pourra-t-il garder son siège de député à l'Assemblée Nationale ? Les mêmes causes vont-ils produire les mêmes effets ? Il nous souvient que suite à leur exclusion en 2010, neuf députés de l'UFC passés dans l'ANC avaient été contraints de quitter l'hémicycle sur la base des lettres d'engagements signées à



Djimon ORE, ancien député UFC

la veille des législatives de 2007. Une véritable guérilla juridico-politique s'était déclenchée et avait cristallisé toutes les attentions. Qu'en sera-t-il alors du député du Moyen Mono Djimon ORE. Gilchrist Olympio le leader du parti va-t-il réclamer la tête de son filleule si ingrat ? Mais il faut dire que dans cette nouvelle crise, c'est l'UFC qui verra le nombre de ses députés désormais réduit à deux. Malgré le serment de fidélité fait par les candidats du parti jaune à la veille des dernières législatives, on ne pourra pas imaginer un scénario à l'image de celui de 2010 qui avait coûté un siège à 9

députés qui se réclamaient de l'ANC. En plus le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée Nationale a mis des garde-fous pour éviter qu'on en arrive à cette situation d'exclusion de député. A cela, il faudra peut-être ajouter le règlement du contentieux des 9 députés à coup de billets de banque ne permet pas de penser que l'Etat togolais s'engagerait encore dans une telle aventure. La thèse d'une démission de Djimon ORE de l'hémicycle après son exclusion de l'UFC n'est pas envisageable. ■

P. Fabrice

Le parti UNIR a son site internet www.unir.tg



À l'instar de bien de partis politiques, Union pour la République le parti présidentiel dispose depuis quelques jours d'un site internet www.unir.tg ce site permettra au parti plus de visibilité sur la toile où les internautes deviennent de plus en plus nombreux. En tout c'est un site bien aéré avec des rubriques à savoir les actualités qui permettent aux internautes d'en savoir plus sur les activités menées par le parti les actions du chef de l'Etat et ceux du gouvernement. On a également accès aux différents projets de sociétés du parti présidentiel, des thèmes, des communiqués.

Le site nous permet de revisiter le programme du Premier Ministre. Il faut dire qu'aujourd'hui l'internet le moyen d'information le plus rapide devient incontournable aussi bien des politiques. On l'a d'ailleurs remarqué lors des dernières législatives avec l'utilisation des réseaux sociaux. ■

La Rédaction

Débat autour de la CPI

Entretien avec Me Jean Yaovi DEGLI Avocat à la Cour

« ...il ne faut pas se faire d'illusions, les juridictions internationales ont toujours été depuis Nuremberg et Tokyo des instruments de la politique internationale des grandes puissances... »

La Cour Pénale Internationale était sous les feux des projecteurs la semaine à l'occasion du sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Addis Abeba en Ethiopie. Les dirigeants africains avaient on se souvient menacé de se retirer de la cour à qui ils reprochent un certain nombre de choses. Comment analyser cette attitude des chefs d'Etats africains, quels impacts sur la CPI autant de questions auxquelles répond Me Jean Yaovi DEGLI avocat à la cour, un habitué des juridictions internationales pour avoir été secrétaire de l'Association des Avocats de la Défense devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (ADAD) ainsi que du Barreau Pénal International (BPI) établi devant la Cour Pénale Internationale (CPI).

Le Libéral: Comment appréciez-vous l'attitude des dirigeants africains vis-à-vis de la CPI lors du dernier sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Addis Abeba ?

Jean Yaovi DEGLI: Les dirigeants africains ont le droit de se plaindre s'ils considèrent que la CPI devient un organe beaucoup plus politique que juridique ou qu'elle les inquiète dans l'exercice de leur fonction et que la juridiction ne poursuit que les Africains ou qu'elle est utilisée contre eux. Il faut rappeler que ces inquiétudes ne datent pas d'aujourd'hui.

En effet, si les grands pays ou les puissances comme les Etats-Unis, la Chine, la Russie, ne sont pas membres de la CPI c'est parce que de tout temps, les juridictions internationales ont été un instrument de politique internationale de la part des puissances qui s'en sont servis pour assouvir des desseins divers. Tel fut le cas des Tribunaux de l'après deuxième guerre mondiale comme Nuremberg et de Tokyo ; tel a été le cas des Tribunaux Pénal internationaux des Nations Unies qui ont fleuri à partir des années 90 pour les problèmes



Jean Yaovi DEGLI Avocat à la Cour

de l'ex Yougoslavie, du Rwanda, du Timor oriental etc.

Si ces grandes puissances occidentales dont les ressortissants sont souvent les initiateurs de la mise en place de ces juridictions craignent d'en être membres pour des raisons de souveraineté ou ne veulent pas que leurs ressortissants soient traduits devant ces tribunaux, il est également normal que les petits pays dont les responsables sont les seuls à faire face à des poursuites devant ces juridictions aussi manifestent des réticences par rapport à ces institutions. Cela est d'autant plus normal si à un moment donné, ces pays ont eu l'impression soit que les juridictions internationales deviennent un véritable instrument de pression politique, soit alors qu'elles sont manipulées contre eux par certaines de ces puissances justement.

Dans tous les cas, il ne faut pas se faire d'illusions, les juridictions internationales ont toujours été depuis Nuremberg et Tokyo des instruments de la politique internationale des grandes puissances. Et selon que vous êtes ou pas protégés par ces puissances, vos crimes seront punis ou ne le seront pas. Il ne faut pas se voiler la face même si nous considérons que ce

mécanisme de justice internationale est utile et même indispensable aujourd'hui.

Dans la réalité du cas africain, il faut quand même faire une distinction.

D'une part, les Chefs d'Etat et acteurs politiques africains qui ne commettent pas de violations massives des droits humains ou n'ont pas envie d'en commettre n'ont pas vraiment à s'inquiéter de la CPI et de ses actes quels qu'ils soient. Toutefois, par solidarité ces responsables politiques peuvent soutenir les autres qui sont inquiets tout comme ils peuvent eux-mêmes s'inquiéter par anticipation parce que si la justice est instrumentalisée à des fins politiques, nul n'est à l'abri.

D'autres parts, les politiques qui ont les mains sales et qui sont menacés à raison par la Cour et qui souhaitent se cacher parmi les autres chefs d'Etat et bénéficier de leur appui et soutien doivent éviter de polluer ce qui peut paraître comme revendication légitime en essayant de tourner le dos aux mauvaises pratiques. Ces dirigeants veulent éviter les poursuites devant la Cour ou craignent que les procédures ne soient pas équitables contre eux parce que sous couvert les accusations devant la Cour, en

fait on souhaiterait les évincer du pouvoir. Ils peuvent avoir tort. Malheureusement, le fonctionnement des institutions montre souvent que l'on prête facilement le flanc à ce genre de critiques.

Dans tous les cas, il faut comprendre que si ceux qui commettent les crimes qui sont de la compétence de la CPI se trouvent en Afrique, c'est clair que ce sont les Africains qui se retrouveront plus souvent devant la CPI. Sur ce point, les chefs d'Etat africains ont beau se plaindre, cela ne servira à rien. Nos dirigeants n'ont qu'à cesser de violer les droits humains et ils échapperont aux poursuites.

Le Libéral: Avec l'expérience que vous avez de la justice internationale, pensez-vous que cette prise de position des dirigeants africains pourra influencer la cour dans son élan ?

Jean Yaovi DEGLI: Elle pourra absolument influencer le fonctionnement de la Cour dans la mesure où un certain nombre d'actes de la juridiction sont dictées par des considérations politiques. Certainement que ces actes seront influencés par le geste politique des dirigeants africains. Quant aux actes qui sont uniquement dictés par des considérations judiciaires et de respect des droits humains, ils ne seront pas influencés.

Vous aurez constaté qu'après ces protestations de l'Union Africaine, la CPI a finalement accepté d'éviter de contraindre le président Kenyan Uhuru KENYATA à participer à toutes les audiences de la Cour.

La Cour aurait pu penser à cette situation dès le départ et éviter de s'entêter à exiger la comparution personnelle d'un chef d'Etat à toutes ses audiences. Il lui aurait simplement suffi de penser qu'un Etat doit être dirigé et que si le Chef de l'Etat kényan quitte son pays pour aller s'installer à la Haye pour un procès, le pays n'aura plus de dirigeant et ne sera plus gouverné. Surtout que

dans le cas particulier du Kenya, le vice président aussi est poursuivi et est pratiquement tout le temps à la Haye. Je ne vois pas à quel chef d'Etat d'un autre pays du monde autre qu'africain la CPI pourra imposer ce genre d'obligation. Les pays africains aussi ont besoin d'être gouvernés. Ce n'est pas parce que nos Etats sont dans une situation de délabrement connu de tous ou sont obligés de tendre la main qu'il faut mépriser nos institutions et ce qui doit se faire. Par ailleurs, pour ces juridictions qui ont développé des moyens sophistiqués de discussions ou d'audiences par vidéoconférence, je ne vois pas pourquoi la Cour n'aurait pas pu accéder à la demande du Chef de l'Etat kényan de ne pas être obligé d'abandonner son pays pour aller s'installer à la Haye pour son procès. Surtout que le président kényan a déjà accepté d'être jugé, ce qui est un grand pas et un événement majeur, aucun chef d'Etat en exercice ne s'étant jamais plié à une telle exigence. Même s'il est vrai que Uhuru KEYNATTA a été mis en examen ou accusé avant d'être élu président, il faut considérer cette acceptation de se soumettre à une justice, fût-elle internationale, comme une avancée majeure. A partir de cet instant, les exigences de la CPI de le voir nécessairement être à la Haye pour tout son procès et de rejeter toutes les demandes de ses conseils ont donné l'impression d'une volonté d'humiliation, ce qui me paraît inadmissible car telle n'est pas l'objectif ou le but de la justice. L'autorité des juges ne doit pas mépriser certaines réalités ; elle doit en tenir compte, l'essentiel étant que la justice soit rendu de façon juste, équitable, indépendante et impartiale.

Le Libéral: Une justice qui ne jette ses filets que sur l'Afrique, partagez-vous ce reproche fait à la CPI par l'UA ?

Jean Yaovi DEGLI: Je partage en partie ce reproche. Ce n'est pas tant pour dire que l'on ne doit

(Suite à la page 6)

Société : Les deux poissons braisés qui nous ont séparés

RECAPITULATIF

Je suis un jeune cadre togolais d'une trentaine d'années ; marié à une belle et généreuse femme que j'adore et qui m'a donné trois enfants, eux aussi adorables. Mais comme tous les jeunes de mon âge, vous comprenez bien que je ne peux éviter de me rincer les yeux ou de prendre mon pied à l'externe. Avec l'une de ces nombreuses jeunes loméennes qui se pavanent sans but apparent, il m'arrivait quatre ou six fois dans l'année de manquer d'occasion d'être fidèle. Ce vendredi soir quand j'ai quitté ma banlieue Nord Ouest j'ignorais que la belle Aude, spécimen de mon goût, que j'ai rencontrée à Atikoumé et qui m'a conduit chez sa cousine Rachel à Tokoin Soted, s'apprêtait à me « coiffer » comme on dit dans le jargon des filles sangsues. Après m'avoir pratiquement imposé sa cousine pour qu'on aille ensemble manger du poisson braisé, les deux femmes s'apprêtent à me faire le coup du « faux cousin ». A peine sommes nous arrivés au lieu saint de poissons braisés, qu'un type, trop jovial à mon sens débarque après un coup de fil pour alourdir l'addition et me la faire payer. Aude et sa cousine savait-il combien j'avais dans la poche et même si j'en avais suffisamment pour acheter à manger, quelle était cette façon de faire débarquer sa cousine et son cousin alors que préalablement, c'est elle que j'ai invité à dîner pour mieux gérer la situation et peut-être atteindre l'objectif pour lequel, je me trouvais ce soir là en ville. Pour me tirer d'affaire et éviter de me faire prendre pour un con, il fallait que j'appelle Joujou, un ami et une confidente. C'était la seule qui pourrait me sortir des griffes de ces arnaqueuses organisées.

Lorsque nous nous installâmes avec leur fameux cousin sur la table, je perdis aussitôt toute envie de manger. Je pensai d'abord à mon fils aîné à qui j'ai refusé de faire le tour avec moi, mes pensées s'envolèrent ensuite vers ma tendre épouse, qui heureusement ne saura jamais rien de cette histoire. Par amour pour elle, je me dis qu'il était exclu que ces trois escrocs me fasse dépenser tout mon argent dans ces poissons braisés pour lesquels tout le monde ici s'empressaient. Je peux dire que j'étais devenu finalement le seul qui ne sentait pas l'appétissante odeur de ces célèbres poissons dont le prix rivaliserait avec la renommée de coins qui les apprêtait. Quand Aude et sa cousine finirent de nous demander à tous ce que nous voulions, entre les frites et les boules d'Akassan, comme accompagnements des poissons, je me retirai pour faire pipi. Les commandes de boisson s'annonçaient et j'ai demandé à la serveuse de prendre les goûts des autres et que je revenais de suite. En réalité, au lieu de pisser, je suis allé donner un coup de fil express à Joujou que j'ai supplié de venir d'urgence me tirer des mains de deux jeunes filles escrocs et de leur vaurien de cousin. Heureusement que Joujou connaissait bien le coin. Sans rien demandé, elle me prévint que je lui rembourserai les frais de taxi moto à la fin de son rôle. Je savais que je pouvais compter sur elle et c'est l'esprit beaucoup plus tranquille que j'ai retrouvé les deux filles et leur cousin. Cette fois, j'étais plus décontracté, j'étais même plus bavard et pour la première fois j'adressai un sourire à leur cousin dont je n'arrivais toujours pas à digérer la présence. Je me demandais comment un homme pouvait aussi

facilement faire la compagnie des femmes, fussent-elles ses cousines, pour se faire inviter par un homme. Dans le plan que j'avais monté avec Joujou, je pourrais manger comme je voulais, toute la charge des dépenses reviendrait de toute façon à ces trois parents qui comptaient me faire dépenser près de 20 000 F CFA en une fichue soirée. Ma femme ne m'en demandait pas tant et en plus dans ce groupe familial, je n'arrivais plus à faire des avances à Aude. Les discussions étaient fades et sans importances. Les trois cousins parlaient de leur propres affaires et par moment se plaignaient du fait que les poissons mettaient du temps pour nous parvenir. Il y avait visiblement trop de commandes et moi, tout ce retard m'arrangeait. J'étais heureux et j'ai même demandé au cousin de prendre une seconde bière en attendant les poissons et accessoires.

Cela faisait une bonne trentaine de minutes que nous attendions, de loin je vis Joujou descendre du zémidjan et s'avancer vers ma voiture, elle me cherchait du regard. J'ai dû me retenir pour ne pas l'appeler. De près, je vis le plateau se poser sur notre table avec quatre poissons agréablement fumant. Cette fois j'eus l'eau à la bouche. Les poissons atterrissaient dans nos plats respectifs quand je vis Joujou s'avancer vers notre table la mine sévère mais les gestes assez posé. Elle nous adressa à tous un bonsoir froid avant de dire : « je veux te voir ». Je me levai l'air à la fois embarrassé et paniqué. Il fallait que mon entourage croie que Joujou était ma femme. Je me détachai lentement du groupe. Une fois éloigné, je demandai à Joujou de me menacer avec des insultes et de m'agresser physiquement s'il le faut. Il me fallait une



scène de jalousie digne de ce nom, un vrai scandale qui devrait précipiter mon départ de cette table d'escroc. Joujou était sublime dans le rôle de ma femme. Elle lança les hostilités justes en face des deux cousines et de leur cousin. Le jeu du scandale était parfait et je n'avais d'autre choix que d'avancer vers la voiture avec ma pseudo femme, celle là qui m'évitait par sa disponibilité de dépenser. Nous sommes partis sans dire au revoir à ma table. Nous sommes surtout partis en laissant l'addition aux mangeurs de poissons, ces trois minables qui se croyaient plus malin que moi. En route Joujou et moi commençâmes par rire aux éclats. Quand le calme revint Joujou me demanda : « Dans quel pétrin tu t'es encore mis. Si je n'étais pas là tu étais foutu. En tous cas je prendrai le prix d'un poisson braisé ». J'étais trop heureux au point où, j'aurais pu donner les 20 000 F CFA à Joujou plutôt que de les dépenser avec cette bande. Lorsque je déposai Joujou chez elle, je lui tendis un billet de 2000 F CFA en guise de reconnaissance. Elle me sourit et je courus rejoindre ma famille. Je l'ai échappé bel. ■

*Propos recueillis et transcrits par
Le Briscard*

ATTENTION! REVOICI LA PROMOTION ILLICO CLASSIC!

***Vous l'avez demandée. Vous l'avez réclamée.
La voici! Sortez vos 5 900 F CFA et faites votre choix***

**Special
promotion**

illico Classic

5900F CFA

La promo la plus aimée de toute

Jusqu'au 15 Novembre 2013, c'est

encore la fête pour les clients de TOGO TELECOM. Réservez votre argent pour la rentrée de vos enfants! Car **un illico classic, c'est moins de 5 900 F CFA**. En effet, TOGO TELECOM vous offre un pack composé comme suit:

- un mignon appareil illico classic
- Une carte SIM illico utilisable aussi avec une clé HELIM NOMADE
- 1000 F CFA de crédit

Tout ceci à seulement 5 900 F CFA. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que désormais vous pouvez enfin bénéficier du profil **PROMO PREPAID** et de la promo hebdomadaire **WEEKEND KDO**.

De mieux en mieux

Avec TOGO TELECOM, le meilleur reste à venir. Si vous êtes sur le réseau Illico, vous êtes sûrs de passer une fin d'année heureuse.

Appelez le 112 pour réclamer votre profil.

Débat autour de la CPI (Suite) Interview avec Jean Yaovi DEGLI Avocat à la Cour

pas poursuivre les Africains. Non loin de là. Si les Africains sont ceux qui commettent ces crimes, il est tout à fait normal et évident que l'on doit les poursuivre. Mais ce qui n'est pas normal est que l'on n'arrive pas à poursuivre les autres parce qu'ils sont plus puissants, donnant ainsi l'impression d'une justice à deux vitesses.

On a vu le cas avec les histoires de compétence universelle en Belgique. Dans ce cas, on a été prompt à poursuivre par exemple les Hutu rwandais pour génocide mais jamais les Tutsis accusés de crimes contre l'humanité commis contre les Hutus. Même le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a été victime de la même faute donnant ainsi l'impression que certaines victimes sont plus « êtres humains que les autres » ou plus importantes que les autres, que l'on ne peut poursuivre ceux qui ont gagné la guerre et sont au pouvoir et transformant ainsi tout ce beau processus international en une sorte de justice des vainqueurs. Cependant, les résolutions des Nations unies qui ont créé cette juridiction étaient claires sur la nécessité de poursuivre les membres des deux bords qui ont commis des crimes.

D'un autre côté et toujours dans le cas de la Belgique qui n'a pas hésité à engager des poursuites contre le ministre congolais des affaires étrangères, dès lors que des dirigeants comme Georges W. BUSH, Ariel SHARON et Donald RUMSFELD ont été accusés devant ces mêmes juridictions belges, on a vu que la Belgique qui a été incapable d'ouvrir des procédures de poursuites contre ceux-ci a été contrainte de changer ces textes pour limiter sa fameuse compétence universelle. Une pareille justice aura des difficultés à mériter le respect et à être considérée comme impartiale et indépendante. C'est dommage car tout ceci a entraîné la chute de ce bel édifice.

Le Libéral: Pourquoi à ce jour, rien que les africains sont passés devant la CPI ?

Jean Yaovi DEGLI: D'une part parce que la plupart des crimes et surtout les plus atroces ont

été commis en Afrique mais aussi parce d'autre part il a été plus facile d'appréhender les gens en Afrique ou de mettre en accusation des dirigeants en Afrique. Il faut être honnête.

Le Libéral: Que dites-vous de l'article 13 du statut de Rome qui donne des pouvoirs au Conseil de Sécurité alors que trois des membres permanents notamment les USA, la RUSSIE, et la Chine n'ont pas ratifié ce statut ?

Jean Yaovi DEGLI: Je pense que c'est une aberration si on veut être honnête, conséquent et logique avec soi-même. On ne voit pas comment des puissances qui ne souhaitent pas adhérer au Statut de Rome et être membre de la Cour Pénale Internationale dont elles rejettent toute juridiction sur leurs propres citoyens peuvent être autorisées à lui référer des gens à poursuivre. Malheureusement, les choses sont ainsi faites que la « raison du plus fort est toujours la meilleure ». Ce sont là certaines des lacunes du droit international.

Le Libéral: Poursuivre un chef d'Etat en activité ne pensez-vous pas que cela pose un problème de souveraineté des Etats ?

Jean Yaovi DEGLI: C'est ce qu'on dit souvent. Mais à mon avis, un chef d'Etat peut être poursuivi à condition que la règle soit la même pour tous. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que sur le plan interne, il y a des pays qui ont des mécanismes permettant de juger un chef d'Etat ou de gouvernement.

Le Libéral: Des Etats africains envisagent des éventuels retraits de la CPI simple moyen de pression ou une menace à prendre au sérieux ?

Jean Yaovi DEGLI: Je ne suis pas dans le secret des dieux. Seuls les Chefs d'Etat qui ont dit cela peuvent vous répondre sur leurs intentions réelles. Ce qui est certain, c'est que si des chefs d'Etat africains décidaient de sortir de la CPI, ils sont en mesure de le faire pour la plupart puisqu'ils sont au pouvoir. Mais cette situation serait vraiment dommage pour la CPI qui compte quand même

34 Etats africains.

Le Libéral: Une Cour africaine pour juger les criminels africains, telle était la proposition du chef de l'Etat togolais lors d'une Assemblée parlementaire ACP à Lomé, comment trouvez-vous cette proposition ?

Jean Yaovi DEGLI: Pourquoi pas ? La proposition a été faite par d'autres que le Chef de l'Etat togolais. Ce n'est pas une mauvaise chose, à condition que ladite cour soit compétente, indépendante et impartiale.

Le Libéral: Avec l'affaire Hissène Habré pensez-vous que les africains soient capables de juger leurs criminels ?

Jean Yaovi DEGLI: Je pense que les Africains doivent prendre leur responsabilité et s'ils n'étaient pas jusque là capables de juger les violateurs des droits humains fussent-ils des anciens chefs d'Etat, ou des acteurs politiques, le moment est venu pour eux de changer et de prouver à la face du monde qu'ils peuvent eux-mêmes faire le travail nécessaire ou le ménage chez eux. C'est aussi de cette façon que l'Afrique finira par s'imposer comme l'a fait l'Amérique Latine qui a aujourd'hui l'une des plus belles institutions des Droits Humains, en l'occurrence la Cour Inter américaine des Droits de l'Homme dont s'inspire même de temps en temps la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il faut que notre continent sorte de l'ornière sur ce plan là.

Le Libéral: Mot de fin

Jean Yaovi DEGLI: Je souhaite vivement que la justice internationale se pratique de façon juste et équitable ; que ce ne soit pas une justice à la tête du client ou à la carte ou une justice à deux vitesses et qu'elle ne soit pas non plus une justice instrumentalisée à des fins politiques.

Je fais partie de la Coalition des ONG qui s'est battue pour la mise en place de cette juridiction et je ne l'ai pas fait pour voir travestir le processus en chemin. Cela éviterait de donner des raisons à des dictateurs et aux violateurs des droits humains d'avoir des

arguments contre ce bel instrument de lutte contre l'impunité qu'est la Cour Pénale Internationale.

Je souhaite également (et sur ce point je suis peut-être le seul parmi les défenseurs des Droits Humains à le réclamer) que ceux qui sont poursuivis par les juridictions internationales le soient dans le respect de leurs droits à une justice, équitable, juste, impartiale et indépendante. Ce n'est pas parce qu'une personne a été violatrice des droits humains qu'il faut la punir à travers des procédures violant ou méprisants ses droits. Je continue de croire que la meilleure leçon à donner aux dictateurs et aux autres violateurs des droits humains qui ont refusé la justice à leurs victimes, c'est de les punir à travers des mécanismes qui respectent les règles de la justice. Les punir à travers un

processus méprisant leurs droits peut les transformer en martyr pour leurs supporters qui auront beau jeu d'invoquer l'injustice et éviter de donner les leçons qu'il faut alors même que ces leçons sont indispensables. Le principe de l'universalité des droits humains est d'ailleurs dans ce sens. Pas de droits de l'Homme à la carte ou à la tête du Client. Toute personne qui se retrouve dans la situation de justiciable doit bénéficier des mêmes traitements humains et de la protection de la justice qu'elle soit criminelle ou victime. Les droits du criminel doivent être protégés même s'il aboutira à la fin à un châtement. N'oublions jamais que non seulement la justice doit être rendue, mais elle doit également être perçue par tous comme rendue. ■

Interview réalisé par
P. Fabrice

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

CENTRE TOGOLAIS DES
EXPOSITIONS ET FOIRES
DE LOME

COMMUNIQUE

Pour assurer votre communication avec le monde entier au cours de la 11ème Foire Internationale de Lomé, le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé en collaboration avec Togo Telecom met à la disposition de tous les stands de la foire une connexion internet M'FRI à haut débit.

Pour toutes informations en vue de votre souscription, veuillez prendre attache avec le Service Réservation de la Direction du CETEF-LOME.

La Direction du CETEF-LOME

Interview de Johnson Kueku Banka DG CETEF-LOME “...Nous seront ravis d’avoir jusqu’à 900 exposants venants de 25 pays et 350 000 visiteurs”

Du 16 au 29 novembre prochain, le Togo organise la foire internationale de Lomé qui sera à sa 11^e édition. A deux mois du démarrage de cette grande exposition à laquelle prendront part plusieurs pays, le Directeur Général du CETEF M. Johnson Kueku Banka fait le point à travers une interview dont nous vous proposons la première partie dans ce numéro.

Monsieur le Directeur, le site du CETEF va vibrer encore cette fin d’année au rythme d’un événement toujours très attendu : la Foire Internationale de Lomé. Ce sera la 11^{ème} édition. Aujourd’hui, à moins de 2 mois du démarrage de cette grande exposition pouvez-vous nous dire comment vont les préparatifs ?

Johnson K. Banka: Les préparatifs vont bon train.

Au plan promotionnel nous sommes rentrés des voyages de promotions des pays cibles de cette année notamment le Gabon, la Gambie, la Cote d’Ivoire et la Suède avec de très bonnes moissons.

Pour ce qui concerne le Gabon sa participation à la Foire de Lomé remonte à 1985, (la 1^{ère} Foire Internationale de Lomé). Or comme vous le savez le Gabon est aujourd’hui l’un des pays émergents en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier. Cela peut être une occasion pour nos hommes d’affaires de prendre contact avec les réalités économiques de ce pays et aussi l’occasion de nouer des relations d’affaires dans les secteurs dans lesquels ce pays a un avantage comparatif comme celui du bois. Ce pays sera donc présent en forte délégation de haut rang en tant que pays invité d’honneur africain.

Le second pays invité d’honneur la Suède nous a invité à présenter les opportunités d’affaires au Togo pour les opérateurs Suédois réunis en conclave à Malmö deuxième grande région suédoise. Ceci a été fait avec brio et toutes les zones d’ombres levées afin qu’ils puissent participer avec éclat à la Foire.

Quant à la Gambie et la Cote d’Ivoire deux pays de la sous-région qu’on ne voit souvent pas à la Foire Internationale de Lomé, ils nous ont fait la promesse d’y être représenté cette année.

Dans le domaine de la promotion et de la communication les premières publicités passent depuis un mois sur les medias partenaires, les journaux sans oublier les sites internet qui font un travail assez colossal.

A l’intérieur les travaux d’aménagements ont commencé et j’espère que nous serons prêt avant le jour]

Depuis 2009, la Foire Internationale de Lomé est devenue annuelle. Pouvez-vous nous rappeler sa raison d’être et son importance pour l’économie nationale ?

Johnson K. Banka: La Foire Internationale de Lomé est devenue annuelle pour permettre aux opérateurs économiques d’avoir plus d’occasions d’échanges et de rencontres avec d’autres opérateurs qui nous viennent de part le monde.

La Foire Internationale de Lomé est devenue aujourd’hui une plate forme d’affaire et de rencontre entre les divers intervenants de l’économie nationale. Elle met en relation des opérateurs économiques venus d’horizons divers dans le but de nourrir des contacts d’affaires. Comme on le dit si bien c’est la prospérité des affaires qui constitue le socle de la croissance et du développement économique. Lorsque les affaires prospèrent cela engendre une augmentation de la production nationale partant de cela du revenu national. Cela implique également l’augmentation des recettes douanières et fiscales et permettent de booster la consommation par le fait de l’accroissement de l’emploi et du niveau de revenu.

Elle permet également d’accroître le niveau des exportations surtout les nouvelles que l’on a la possibilité de promouvoir.

Contrairement à ce que l’on



Johnson Kueku Banka , DG CETEF-LOME

pense elle permet à terme de réduire les prix dans la mesure où elle constitue une place où se joue la concurrence entre plusieurs biens ayant la même destination..

Dans le très court terme c’est un moyen d’assurer des revenus aux jeunes gens en quête de leurs premières expériences en matière d’emploi. Enfin c’est une occasion qui crée véritablement un environnement de business dans lesquels tous les secteurs d’activités profitent, notamment l’hôtellerie la restauration, le transport les petits emplois, la menuiserie, la maçonnerie etc....

Monsieur le Directeur, la Foire Internationale de Lomé est une exposition destinée aux professionnels mais aussi au grand public. Quelle sera la grande attraction cette année ?

Johnson K. Banka: La grande attraction cette année sont l’institution des deux pays invité d’honneur, un du continent et le second du reste du monde.

Aussi c’est notre souci de faire de la Foire un lieu où les spécialistes des affaires auront véritablement à se rencontrer et à travailler. C’est pour cela que cette année nous sommes déjà entrain de préparer les couches intéressées notamment certains camps de métiers à la Foire notamment à travers le Groupement Togolais des Petites et Moyennes entreprises (GTPME). Ils ne viendront pas pour découvrir les exposants venus d’ailleurs comme par hasard, ils seront informés d’avance et sauront se préparer en conséquence.

Nous avons initié une nouvelle

forme de rencontre.

Elles portent sur la possibilité donnée aux entreprises de profiter de la foire pour présenter leur produit en conférences suivi de démonstration. L’exemple le plus palpable portera sur la présentation par une société allemande d’un appareil de nouvelle génération pour la réalisation des interventions chirurgicales. Cette séance sera suivie d’une démonstration sur un patient dans une clinique de la place

Et quelles seront les activités les plus en vue au cours de cette onzième édition ?

Johnson K. Banka: Ce serait les différentes séances B to B entre participants à la Foire et les visiteurs professionnels et des séances de démonstration telle que celle qu’effectuera une firme allemande spécialisée dans la production d’appareil de pointe d’intervention en milieu hospitalier. Ce dernier fera même dans une clinique de la place une opération avec cet appareil.

La 11^{ème} FIL se tiendra du 29 novembre au 16 décembre 2013, mais sa campagne de promotion a été lancée très tôt, dès la mi-juin. Est-ce une nouvelle stratégie que vous mettez en œuvre ?

Johnson K. Banka: En effet, il est désormais de coutume que nous procédions au lancement de la Foire Internationale de Lomé des mois avant son ouverture officielle, celle de cette année semble se passer beaucoup plus tôt que d’habitude.

Ceci, émane tout simplement du constat que, malgré les informations diffusées à la clôture, la plupart des exposants attendent cette cérémonie avant de commencer les préparatifs de leur participation à la Foire. Préparatifs qui, normalement doivent prendre au minimum six mois pour pouvoir assurer des résultats tangibles.

La seconde raison porte sur le fait que plusieurs excellents projets portés par des exposants ne trouvent pas de concrétisation pendant la foire du fait tout simplement de l’insuffisance du temps nécessaire pour leur préparation et à leur réalisation. Nous espérons que cette nouvelle disposition que nous avons prise permettra donc de remédier à cet état de chose.

Avec ses performances répétées au fil des ans, la FIL se présente dans la sous-région et même dans certains pays du Nord comme l’une des plus grandes dates du calendrier. Pouvez-vous nous rappeler en quelques chiffres le bilan de l’édition précédente ?

Johnson K. Banka: L’année passée nous avons eu jusqu’à plus de 800 exposants venant d’un peu plus d’une vingtaine de pays avec 300 000 visiteurs

Et quelles sont vos prévisions pour cette onzième FIL ?

Johnson K. Banka: Cette année nous seront ravis d’avoir jusqu’à 900 exposants venants de 25 pays et 350 000 visiteurs

Est-ce que selon vous les drames que nous avons vécus en début d’année avec les incendies des 2 grands marchés auront des incidences sur cette foire ? Si oui lesquels par exemple ?

Johnson K. Banka: Absolument non dans la mesure où le taux de remplissage d’aujourd’hui n’est pas inférieur à celui de l’année dernière à pareil moment. Mais je pense personnellement que la Foire serait une occasion pour eux de relancer et de booster leurs affaires. ■

La suite de l’interview dans notre prochaine parution.



Communiqué

Ambassade des Etats-Unis

4332, Boulevard Eyadéma—BP:852—Tel: (228) 22- 61-54- 70—Fax: (228)22- 61-54- 69

La Réserve fédérale des Etats-Unis émet un nouveau billet de 100 dollars

La Réserve Fédérale des Etats-Unis vient de mettre sur le marché un nouveau billet de 100\$. Celui-ci incorpore de nouvelles caractéristiques de sécurité dissuadant la contrefaçon et permettant aux entreprises et consommateurs d'en vérifier l'authenticité. La distance, la demande et les politiques de chacune des institutions financières auront une influence sur la rapidité avec laquelle les nouveaux billets leur parviendront à travers le monde.



La face verso du nouveau billet de 100\$ avec le ruban de sécurité bleu 3D et la cloche à couleur changeante dans un encier

Le nouveau billet de 100\$ inclut deux nouvelles caractéristiques de sécurité : un ruban de sécurité bleu 3D avec des images de cloches et du chiffre 100, et une cloche à couleur changeante dans un encier. Ces nouvelles caractéristiques, en plus de caractéristiques additionnelles conservées du modèle précédent – comme le filigrane – offrent au public une façon simple d'authentifier visuellement le nouveau billet de 100\$.

«Le nouveau billet comporte des caractéristiques de sécurité qui le rendent plus facile à authentifier, mais plus difficile à reproduire », a déclaré Jerome H. Powell, le Gouverneur du Conseil de la Fed. « Au fur et à mesure que le nouveau billet s'insère dans les transactions quotidiennes, les caractéristiques de sécurité aisément utilisables permettront au public de vérifier plus facilement son authenticité ».

Cependant, les détenteurs d'anciens billets, quel que soit leur lieu de domicile dans le monde, ne sont pas obligés d'échanger les anciens billets pour les nouveaux. Le gouvernement des États-Unis a pour politique de considérer valables et légales toutes les conceptions des devises américaines, peu importe le moment de leurs émissions.

La Fed, le Département du Trésor des États-Unis, le Bureau des gravures et impressions des États-Unis, et les services secrets des États-Unis, travaillent en partenariat pour reconcevoir les billets de la Réserve fédérale afin de rester en avance sur les menaces de la contrefaçon.



La face recto plus colorée et plus aérée du nouveau billet de 100\$

De plus amples informations sur le billet de 100\$ sont disponibles en anglais sur le site www.newmoney.gov.

Lomé le 22 octobre 2013

E-mail: cca@state.gov— Site Internet: <http://togo.usembassy.gov>